

ABRICOR

Chez Patrick Le Clerc
29 rue de Sèvres
75006 Paris
SIRET : 432519189

Paris, le 11 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les Capitaines des
équipes disputant le Championnat
Corporatif de Paris ABRICOR

Objet : Cotisation 2024-2025

Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024, le barème des montants de cotisation annuelle de la saison 2024-2025 est inchangé par rapport à la saison précédente :

○ *Par équipe* : **300 euros**

Toutefois, les équipes
qui nous auront adressé la liste des joueurs de leur équipe avant le 15 octobre 2024
et qui s'acquitteront de leur cotisation annuelle avant le 15 décembre 2024
bénéficieront d'une remise **exceptionnelle** et ne devront verser respectivement que
270 euros.

Cordialement.

NB - Le mode de règlement est possible par chèque ou par virement :

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **ABRICOR** et à envoyer à l'adresse ci-dessus.
- Les virements sont à effectuer sur le compte ci-dessous.

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1820 6003 9665 0231 2675 837
Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP882

Ce document fait office de FACTURE
